

L'IREO QUÉBÉCOIS

Volume 6 n° 1 mars 1989

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREO

Saviez-vous que...

Le SPSI aura bientôt 10 ans : de l'ADACI à aujourd'hui.

En août 1986, suite au vœu exprimé par la très grande majorité des chercheurs, était fondée l'Association des analystes, chercheurs et ingénieurs de l'IREO (ADACI). Cette association s'était donnée pour mission de promouvoir la recherche. Le 18 octobre 1988, peut-on lire dans le journal de décembre de la même année de la défunte ADACI, l'organisme tenait une assemblée spéciale pour débattre de " l'option syndicale ". La crainte de voir les chercheurs scindés en deux groupes; les ingénieurs — qui vraisemblablement pourraient être rapatriés au SPIHQ — et les non-ingénieurs, de même que la difficulté qu'éprouve l'ADACI à se faire reconnaître comme représentant de la communauté scientifique auprès des dirigeants d'Hydro-Québec militent en faveur de la création d'un syndicat indépendant. Pendant ce temps à l'IREO, on assiste à l'implantation massive de l'approche client et au transfert des budgets de fonctionnement qui en découle vers les unités clientes d'Hydro.

Le 2 mars 1989, les chercheurs déposaient une demande d'accréditation syndicale au Ministère du travail. Dans un article paru dans l'édition du 19 avril du quotidien Le Soleil, le journaliste Michel Corbeil rapportait ainsi les propos de Réal Reid — alors président du groupe visant à créer le syndicat — : " Nous sentons le besoin de faire entendre une voix forte chez Hydro. [...] On sent (de la part d'Hydro) un désintéressement pour des problèmes à long terme. " Il insiste sur le fait que " la tentative (de syndicalisation) a pour objectif premier la valorisation

et la défense de la recherche. " Le 29 mai 1989, une accréditation était accordée au Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREO (SPSI). Sa mission comporte deux volets : d'une part, il devra négocier les conditions de travail de ses membres et veiller à leur application et, d'autre part, il poursuivra l'objectif de son ancêtre, l'ADACI, soit la promotion de la recherche.

La première tâche incombant au syndicat fut donc de négocier sa toute première convention collective. Un projet de convention collective était déposé en septembre 1989. Les principaux enjeux : une reconnaissance des états de service des contractuels — ceux-ci représentent près du tiers des chercheurs —, une sécurité d'emploi, un rattrapage salarial et un processus d'évaluation du rendement uniforme et normalisé. Les communiqués d'information du temps font état du dialogue difficile entre les parties. En juin 1990, un concours est d'ailleurs lancé auprès de la communauté des chercheurs, concours qui permettra de sélectionner les trois meilleures propositions d'un signe de ralliement des membres à leur cause. François Léonard remporte la palme avec son logo représentant les efforts du SPSI pour instaurer un dialogue constructif avec la Direction. On pouvait y lire sous

l'icône représentant les parties patronale et syndicale: " Une voie de communication à construire ". C'est au cours de ce même mois, que le SPSI s'allie à ces confrères d'entreprises d'électricité des autres provinces pour former le Conseil canadien des professionnels des services publics (CCPSP), aujourd'hui devenu le Conseil canadien des professionnels (CCP). Il adhère également au Conseil québécois des cadres et professionnels (CQPC). Dans un communiqué de presse du 14 septembre 1990 émanant du SPSI, Réal Reid, président, profite du 20^e anniversaire de l'IREO pour souligner au passage que le syndicat a été formé dans le but d'assurer la survie de la recherche scientifique. " Plutôt que de promouvoir la recherche, pouvait-on y lire, et de la considérer comme une activité essentielle, Hydro-Québec préconise une approche client où les scientifiques doivent répondre au jour le jour à des demandes spécifiques des différentes divisions d'Hydro ". Comme quoi, plus ça change... Le 5 novembre 1990, entrait en vigueur la première convention collective du SPSI.

1991 voit l'arrivée en grande pompe du Défi performance. Puisée dans nos communiqués d'information

d'antan, cette allégorie de Bernard Saulnier, aujourd'hui chroniqueur pour ce bulletin, illustre bien le contexte qui prévalait en cette époque — ou est-ce aujourd'hui ? — : " Le patient R&D est malade, et s'il continue à être le sujet d'expériences administratives continues justifiées par des doctrines creuses, il ne pourra devenir *qu'alité total* ".

Avec, pour toile de fond, la Loi sur le plafonnement provisoire de la rémunération dans le secteur public (loi 149), le SPSI conclut le renouvellement de la convention collective en août 1992, prolongeant ainsi sa durée jusqu'à la fin de décembre 1993.

En 1993, les temporaires forment 46% de la population du syndicat. Hydro-Québec faisant toujours la sourde oreille face au problème de la gestion de la recherche qui ne cesse de s'aggraver, le SPSI décide alors de porter la cause de la R&D sur la place publique. Dans son mémoire déposé en Commission parlementaire, il dénonce, notamment, le manque de vision technologique de l'entreprise et demande le rétablissement d'un niveau de continuité décent au sein des équipes de recherche. Formant une coalition avec le SPIHQ et l'APIGQ (Association professionnelle des

Québec, Le Soleil, mercredi 19 avril 1989

Des chercheurs d'Hydro veulent se syndiquer

Hydro-Québec a mécontenté ses chercheurs de l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) à un point tel que ces derniers ont déposé une demande d'accréditation syndicale, le 2 mars.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

Le président du groupe visant à créer le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ, M. Réal Reid, a fourni

la conclusion de certains groupes, tels les contractuels.

Depuis 1986, les experts de haut vol de l'Institut chargé de faire la recherche de pointe pour Hydro étaient regroupés au sein d'une association. Ce qui est maintenant insuffisant.

Sous la direction de M. Guy Coulombe, l'accent a été mis sur des solutions à court terme. On sent un désintéressement pour des problèmes à long terme. Si on n'y travaille pas maintenant, ils nous hanteront plus tard.

" On réorganise présentement l'IREQ pour la rapprocher d'Hydro. Ce que nous croyons, c'est qu'on veut remettre l'IREQ à ceux qui font de la planification à court terme. " M. Reid souligne la

question, mais leurs préoccupations sont différentes des chercheurs.

Le porte-parole note qu'Hydro a réduit, ces dernières années, son personnel d'ingénieurs et craint que la société d'État soit tentée de " se rattraper avec nous ". Les scientifiques de l'IREQ se recrutent à quelque 65 % chez ce corps professionnel, le reste provenant de disciplines comme les mathématiques, la chimie ou la physique.

tion pour se syndiquer, une tentative serait en cours pour les spécialistes d'Hydro. S'ils devaient être représentés par un tel groupe, les quelque 250 chercheurs seraient minoritaires.

M. Reid insiste sur le fait que la tentative a pour objectif premier la valorisation et la défense de la recherche. Sur le plan salarial, il rappelle que les chercheurs ont toujours eu les mêmes conditions que celles accordées aux ingénieurs. D'après lui le syndicat devrait être reconnu d'ici six mois.

ingénieurs du gouvernement du Québec), le SPSI réclame, cette même année, un moratoire sur tout nouvel engagement de production privée, et du même souffle, exige la tenue d'un débat public sur la question énergétique au Québec. En décembre, le syndicat arrive à une entente avec la Direction sur la façon de diminuer de 1% le coût d'application de la convention collective pour les années 1994 et 1995, réduction imposée par la Loi sur les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal, décrétée par le Gouvernement et mieux connue comme étant la loi 102 et qui reconduisait les conditions de travail des chercheurs pour deux autres années, soit jusqu'à la fin de décembre 1995.

Le SPSI, qui depuis sa création cohabitait dans les locaux du SPIHQ, déménage ses pénates à Boucherville en 1994. Il crée le véhicule d'information que vous avez entre les mains, *L'Irequis*. Suite aux révélations fracassantes faites dans les quotidiens au sujet de conflits d'intérêts d'administrateurs de la société d'État et de ses filiales — qui ne se rappelle pas, par exemple, la saga impliquant Mario Bertrand de M31 —, le SPSI revendique, tout au long de l'année 1994, que la lumière soit faite sur le fonctionnement et la structure des filiales et qu'un protocole clair et transparent soit établi pour que tout transfert technologique soit effectué dans le respect des intérêts des parties. C'est à l'automne de cette année 1994, qu'ont débuté les pourparlers visant à trouver un terrain d'entente quant aux paramètres devant régir le transfert d'employés dans des filiales, pourparlers toujours d'actualité puisque le problème demeure, à ce jour, entier.

Au cours de l'été 1995, le SPSI procède à la rédaction d'un mémoire *L'énergie et la recherche et développement* qui sera déposé dans le cadre du Débat public sur l'énergie au Québec se déroulant à l'automne, débat qui conduira à l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique pour le Québec.

Les compressions budgétaires imposées par le Gouvernement en 1996 et son invitation faite à Hydro-Québec de négocier avec son personnel syndiqué un véritable contrat social marquent le signal de départ de la ronde de négociation qui mènera au renouvellement de



Le SPSI aura 10 ans le 29 mai prochain.

notre convention collective pour une période de 5 ans se terminant en décembre de l'an 2000.

En juin 1997, est annoncée la création d'une large coalition contre la dénationalisation de l'électricité, coalition qui prendra le nom de Vigie Énergie. Cette coalition qui regroupe une trentaine d'organismes, dont le SPSI, réclame une vaste consultation publique sur les enjeux d'une déréglementation du marché de l'énergie. Un peu plus tard, un article paru dans l'Hydro-Press et faisant état de l'intention du président-directeur général, M. André Caillé, de régulariser la situation des employés temporaires se répand dans la communauté scientifique — laquelle, on le sait, comportait un haut taux d'employés

temporaires — comme une véritable traînée de poudre. S'ensuivent des négociations qui déboucheront sur l'événement qui, sans contredit, marqua l'année 1997, voire même toutes ces années du SPSI, soit l'entente permettant la conversion de près de 130 chercheurs temporaires en permanents.

Invité à participer aux travaux de la Commission parlementaire de 1998, commission chargée d'exercer une vigie sur les activités d'Hydro-Québec, le SPSI prépare deux mémoires. D'une part, le document *La planification de la recherche et développement à Hydro-Québec* met en lumière les difficultés rencontrées par les équipes de recherche de l'IREQ dans la planification de programmes de

R&D efficaces et durables. D'autre part, le mémoire *Les activités de développement de marché d'Hydro-Québec* recommande un encadrement plus serré des activités d'Hydro-Québec sur le marché américain de l'énergie. La toute nouvelle Régie de l'énergie, organisme de régulation économique mis sur pied en 1997, vient confirmer le rôle de premier plan des chercheurs du SPSI dans le domaine énergétique. En effet, dès sa première cause — l'avis sur la quote-part de l'énergie éolienne au Québec —, la Régie accepte de reconnaître le SPSI comme intervenant et l'autorise à présenter un mémoire sur le sujet lors des audiences publiques. Il en sera de même également pour les causes ultérieures portant sur les tarifs de production et de transport de l'électricité.

Le 29 mai prochain, le SPSI aura 10 ans. Fort de l'expertise qu'il a développée au cours de ces années, il continuera de défendre les intérêts économiques, sociaux et professionnels des chercheurs qu'il représente et de promouvoir ce qui se trouve au cœur des préoccupations de ses membres : la recherche.

Johanne Laperrière
Conseillère syndicale



Le SPSI au Nouveau-Brunswick

Répondant à une invitation de l'International Brotherhood of Electrical Workers local 2309 de la société New Brunswick Power, le président du SPSI, Jean-Marc Pelletier, conjointement avec le Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ) représenté par Jean-François Blain, présentait aux membres de

la Legislative Assembly of New Brunswick, le 22 janvier dernier, un exposé sur les inconvénients et risques associés aux options liées à la privatisation des actifs de New Brunswick Power ou à la mise en place d'un marché déréglementé, options actuellement envisagées par le gouvernement de cette province.

Chercheur un jour, chercheur toujours

Bien qu'officiellement à la retraite d'Hydro-Québec depuis décembre 1998, M. Raymond Bartnikas n'en continue pas moins de venir presque à tous les jours à l'IREQ. Il continue ses travaux qu'il avait débutés et qui lui tiennent très à cœur. Cette passion pour la recherche remonte à ses débuts, en 1958, comme jeune ingénieur-électricien chez GE, puis chez Northern Electric (maintenant Northern Télécom). Durant cette période, il poursuit en parallèle des études de maîtrise et de doctorat. Cette passion pour la connaissance le poussait d'ailleurs à travailler bien au-delà des heures normales de bureau pour s'attaquer à des problèmes qui l'intéressaient particulièrement, mais pas nécessairement son employeur, et ceci au désespoir de son patron de l'époque. C'est avec cet emploi chez Northern Electric, qu'il a acquis l'expertise des câbles qui est devenue sa renommée.

"L'époque d'or"

Durant toutes ces années qu'il a passées à l'IREQ, il est particulièrement fier des travaux qu'il a réalisés dans le domaine des décharges partielles, des câbles, des huiles isolantes à basse température (en collaboration avec Esso) et des équipes qu'il a formées.

Il se souvient aussi avec plaisir du démarrage de projets importants dont le projet sur les piles avec, entre autres, Michel Gauthier et André Bélanger, alors qu'il était Directeur des Sciences des Matériaux. M. Bartnikas rajoute : " M. Lionel Boulet encourageait les directeurs scientifiques à faire de la recherche. Sous le règne de M. Boulet, de 1970 à 1983, (période que M. Bartnikas qualifie " d'époque d'or "), tous les directeurs avaient une formation poussée en technique et en science ; il n'y avait pas d'autres gestionnaires. "

M. Bartnikas rajoute : " L'ancienne structure nous donnait une liberté et un contrôle complets sur les projets à réaliser. Nous nous imposions nos propres contraintes.

Nous travaillions pour des clients privés [externes] pour un tiers [du temps], un autre tiers pour des besoins d'Hydro-Québec et un dernier tiers pour nos besoins internes en recherche de base afin de maintenir et d'améliorer nos connaissances. " La recherche de base était essentielle pour aller chercher des clients externes et des clients Hydro-québécois.

"L'époque Coulombe"

M. Bartnikas rajoute : " Par la suite, sous la direction de M. Coulombe, on a demandé aux chercheurs de laisser tomber les projets de l'externe et de concentrer leurs efforts sur les problématiques d'Hydro-Québec. Par exemple, si EPRI [Electrical Power Research Institute] nous demandait de faire un projet et que nous avions une demande d'Hydro-Québec, nous devions refuser le projet d'EPRI. Par la suite, nous avons perdu nos clients externes et Hydro-Québec a coupé le budget de l'IREQ. Maintenant, on doit à nouveau trouver des clients externes. Mais, ce n'est pas comme un robinet que l'on peut ouvrir et fermer à volonté. Ça prend beaucoup de temps pour établir des liens avec des clients externes. "

D'ailleurs, M. Bartnikas nous confie qu'il est toujours intéressant de travailler pour des clients externes, puisque, généralement, ces projets demandent un bon niveau de connaissances technologiques. Par contre, pour Hydro-Québec, les problèmes soumis touchent principalement la maintenance d'équipements déjà en place et ne demandent pas nécessairement beaucoup d'innovation.

La gestion de la recherche

Notre invité juge qu'il est nécessaire de réaliser des travaux pour Hydro-Québec puisque c'est notre principal bailleur de fonds, mais certaines sommes devraient être consacrées à la recherche de base. Il considère qu'il est important d'allouer temps et argent à cette dernière activité car si nous employons tous nos efforts à répondre uniquement

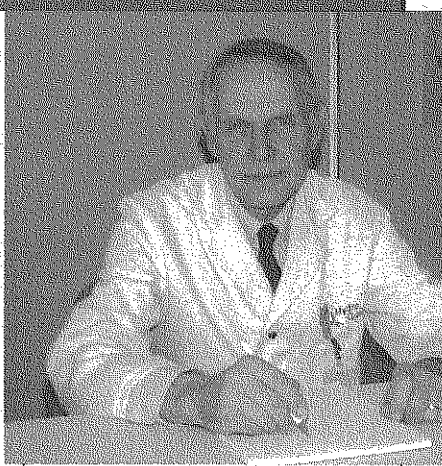
aux besoins d'Hydro-Québec, les chercheurs ne pourront maintenir leur niveau d'expertise et prendront un retard technologique. Il en résultera que les chercheurs ne seront plus utiles ni aux clients externes, ni aux clients Hydro-québécois. On devrait viser à trouver un équilibre entre les besoins d'Hydro-Québec et ceux de maintien de l'expertise.

La recherche à long terme

Pour ce qui est de choisir les créneaux de recherche à long terme qui sont " porteurs d'avenir ", notre maître de recherche fait savoir qu'il n'y a pas de recette ; il n'y a que l'intérêt des chercheurs. Il s'explique par un exemple. " Il y a 30 ans, avant même d'être engagé à l'IREQ, je travaillais sur les formes des décharges (impulsives et lumineuses) pour les détecter dans les équipements. J'ai trouvé des résultats intéressants sur les décharges lumineuses à pression atmosphérique. Actuellement, une grande industrie est très intéressée à utiliser les décharges lumineuses à pression atmosphérique pour faire la déposition de films minces sur des surfaces. C'est la même chose pour le laser, la découpe remonte à 100 ans et les applications datent de 1960. On ne peut prévoir. ", nous confie M. Bartnikas. La curiosité des chercheurs finit toujours par déboucher sur des applications pratiques.

Les jeunes chercheurs

Notre chercheur émérite évalue que l'IREQ a actuellement un problème. Sous la gouverne de M. Boulet, quelques experts ont formé des équipes de recherche qui intégraient de jeunes scientifiques et favorisaient le transfert de connaissances. Dans ce mode, la crédibilité de l'IREQ s'est bâtie en plus ou moins 15 ans. Il estime que la situation actuelle est complexe : les experts ont pris leur retraite et les jeunes chercheurs n'ont pas les mêmes moyens pour apprendre. Pour améliorer la situation, il propose que l'on ralentisse les mises à



Dr. Raymond Bartnikas

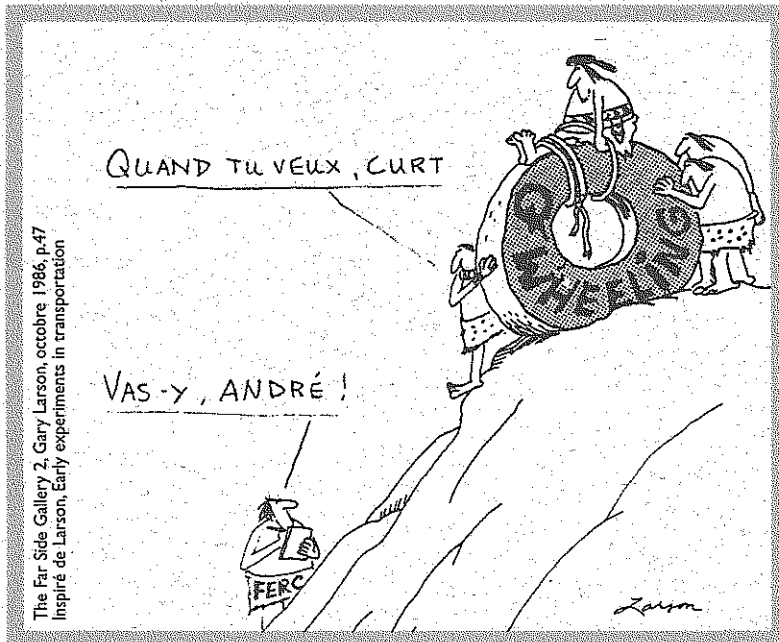
la retraite. Il fait remarquer que le mode de fonctionnement actuel met en compétition jeunes et vieux chercheurs pour les contrats de recherche. " À mon avis, ce serait beaucoup mieux, si les vieux chercheurs avaient plus de temps, cherchaient moins de contrats, et passaient plus de temps à former les jeunes chercheurs pour avoir un dialogue avec eux et faire un transfert de connaissances sur une période assez longue. Peut-être que dans trois ans, on nous rappellera pour faire profiter aux jeunes de notre expérience ! ", dit M. Bartnikas.

Véritable retraite ?

Un chercheur aussi passionné par son travail prend-il vraiment une retraite ? Oui, dans un certain sens. Ce que M. Bartnikas aime le plus dans sa retraite, il le résume en une phrase : " J'aime faire les projets, mais je n'aime pas faire la rédaction de propositions, subventions et justifications. ". Mais, il redouble d'efforts, en venant presque tous les jours à l'IREQ y travailler sur les projets qui lui sont chers. Par exemple, il termine actuellement la rédaction d'un livre, qui sera publié bientôt par IEEE Press, sur les câbles de puissance et de communication (fibre optique, câble de communication métallique, câble de puissance, de distribution et de transmission). Il participe toujours aux travaux de plusieurs comités de normalisation, préside le comité de nomination des fellows de l'IEEE et agit comme éditeur de publications dans le domaine des décharges partielles. Toute une retraite !!!

Charles DesBiens
Bernard Saulnier

De la visite du pays de l'oncle Sam...



The Far Side Gallery 2, Gary Larson, octobre 1986, p.47
Inspiré de Larson, Early experiments in transportation

Nous reproduisons, ici, un extrait d'un article rédigé par Martin Poirier de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM.

Le 1^{er} mai 1997, le gouvernement du Québec dérèglementait partiellement le marché de l'électricité au Québec pour accéder aux demandes de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC), l'organisme américain de réglementation de l'électricité. Monsieur Curt Hebert, commissaire de la FERC, vient tout juste de déclarer qu'il était temps de briser le monopole d'Hydro-Québec (Le Devoir, 6 février 1999).

Une vente de nos ressources naturelles à rabais
Hydro-Québec a tout pour plaire aux Américains. Elle exporte à bas prix et à perte des millions de kilowattheures par année pour alimenter l'industrie de nos voisins du sud. Afin de camoufler les vrais coûts pour l'exportation d'électricité, le gouvernement du Québec n'a toujours pas avalisé une décision de la Régie de l'énergie qui permettrait aux groupes d'intérêt public d'examiner les coûts de production d'Hydro-Québec. Le gouvernement vient également d'adopter un décret qui soustrait à l'examen public les coûts de transport de l'électricité. On sait pourtant que de fort coûteux équipements de transport ont été payés

par les contribuables québécois pour servir exclusivement à l'exportation d'électricité vers les États-Unis.

Vers un démembrement d'Hydro-Québec
Hydro-Québec sert bien les intérêts américains, mais elle demeure un monopole. La société pourrait décider du jour au lendemain de donner la priorité aux besoins des Québécois plutôt que de subventionner l'industrie américaine. Elle pourrait s'engager résolument

ment dans la voie de la conservation des ressources et de l'énergie renouvelable plutôt que de consacrer le saccage de l'environnement et le gaspillage d'énergie. Les monopoles, même les plus conciliants, inquiètent toujours le libre-marché... D'où l'intervention (...) de monsieur Hebert, commissaire à la FERC et digne représentant des intérêts américains. Comme il l'affirme lui-même, "les pressions politiques vont se faire de plus en plus fortes" pour qu'on démantèle Hydro-Québec. Sa visite n'est qu'un début.

Ce qui est inquiétant, ce ne sont pas tant les déclarations de monsieur Hebert. Nous connaissons tous fort bien, les prétentions américaines et leur désir de "coloniser" leur espace économique pour assurer leur mainmise sur les ressources naturelles du continent. Nous devrions surtout nous inquiéter du mutisme de la direction d'Hydro-Québec et du gouvernement suite à la visite de monsieur Hebert. André Caillé, PDG d'Hydro-Québec, et Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, se sont tous les deux

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI,
210, boul. Montarville,
bureau 3014,
Boucherville, (Qc) J4B 6T3
téléphone : (450) 449-9630
télécopieur : (450) 449-9631
courriel : secretariat@spsi.qc.ca
site internet : <http://www.spsi.qc.ca>

Comité de rédaction :
Charles DesBiens, chercheur
Myriam Hamel, chercheuse
Innocent Kamwa, chercheur
Bernard Saulnier, chercheur
Johanne Laperrière, conseillère syndicale

Conception graphique :
Guylaine Hardy

Impression :
Imprimerie Daniel Boulet inc.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec
1999



entretenus avec monsieur Hebert. Pourtant, aucun des deux n'a réagi publiquement pour manifester le désir de conserver l'intégrité d'Hydro-Québec. Nos dirigeants auraient-ils fait leur lit? Se préparent-ils à démanteler et privatiser Hydro-Québec à la demande des Américains?

Prenons le temps d'en débattre publiquement car, comme l'affirme monsieur Hebert, "la dérèglementation est un processus irréversible".

Le rapport du comité SPSI sur la revalorisation de la R&D à Hydro-Québec est déposé.

Au terme de treize réunions de travail, le comité a remis son rapport au président du SPSI, M. Jean-Marc Pelletier, le 23 février dernier. Le mandat confié par le SPSI au comité consistait à relever les effets néfastes des expériences de gestion de la R&D à l'IREQ et au LTEE depuis plusieurs années et à proposer des recommandations afin d'y remédier. Le comité, réunissant 10 chercheurs, a été constitué en novembre 1998.

Adopté unanimement par ses membres qui représentent un large éventail de praticiens de la R&D à Hydro-Québec, ce rapport est appuyé par une consultation élargie menée auprès de collègues de l'IREQ et du LTEE. Il représente donc un effort de réflexion majeur sur l'exercice de la R&D à Hydro-Québec.

Les recommandations s'articulent autour de cinq pôles: encadrements de gestion, financement, commercialisation, préoccupations scientifiques et valorisation des artisans de la R&D. Le rapport fera l'objet d'une présentation au Bureau du syndicat au début de mars. Après quoi, il sera rendu disponible sur le site web du SPSI. La prochaine édition de *L'Irequis* reviendra avec plus de détails sur les recommandations du rapport.

Le comité est formé de Normand Bédard, Réal Décoste, Jean-Luc Fihey, Robert Grondin, Michel Landry, Bernard Massé, François Morin, Bernard Saulnier, Raynald Simoneau et Alain Valette.